SGPME

Société de Garantie des crédits aux Petites et Moyennes Entreprises Ivoiriennes

www.sgpme.ci

PROCÉDURE

POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE INDIVIDUELLE

1 La PME se rend auprès d'une Institution Financière (Banque ou Microfinance) Partenaire de la SGPME pour déposer sa demande de financement, en précisant qu'elle souhaite bénéficier de la garantie SGPME.

2 L'Institution Financière Partenaire (Banque ou Microfinance) analyse le dossier selon ses procédures de crédit habituelles

3 Après notification de l'accord de crédit de l'Institution Financière Partenaire (Banque ou Microfinance), cette dernière soumet une demande de garantie via la plateforme de la SGPME*

**La requête doit être accompagnée de la notification de l'accord de financement ainsi que de l'ensemble des documents requis.*

4 Après validation par le Comité d'octroi de garantie de la SGPME, le montant garanti est notifié à l'Institution Financière Partenaire (Banque ou Microfinance).

5 L'Institution Financière Partenaire (Banque ou Microfinance) met en place le prêt et prélève à l'entreprise, pour le compte de la SGPME, les frais liés à l'émission de la garantie (commission de garantie et retenue de garantie), qu'elle reverse à la SGPME selon la périodicité convenue.

Société d'Etat, créée par Décret N° 2022-261 du 13 avril 2022, au Capital de 10 000 000 000 F CFA - Siège Social : Abidjan - Adiamé 220 Logements Indénié en face de Fraternité Matin - Immeuble CGRAE, 4ème et 5ème étage, 09 BP 1634 Abidjan 09 Côte d'Ivoire - Tel : (+225) 2720236020 N° RCCM : CI-ABJ-03-2022-B15-00060 - N° IDU : CI-2022-0036513 N - N° agrément en qualité d'Etablissement Financier à caractère Bancaire : A 0264 G

SGPME
Société de Garantie des crédits aux Petites et Moyennes Entreprises Ivoiriennes

www.sgpme.ci

PROCÉDURE

POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE INDIVIDUELLE

* Combien coûte la Garantie Individuelle SGPME ?

COMMISSION D'ENGAGEMENT (FLAT) (%)	NÉANT
Commission de garantie (annuel) (%)	Crédit inférieur ou égal à 2ans : 2% annuel payable en une fois (à la mise en place du prêt) Crédit supérieur à 2 ans : 2.5% annuelle payable trimestriellement sur l'encours et sur la durée du crédit
Quotité	50% et exceptionnellement pourra couvrir jusqu'à 80% pour les PME détenues majoritairement par des femmes
Retenue de garantie remboursable en fin de crédit (%)	1% flat

Société d'Etat, créée par Décret N° 2022-261 du 13 avril 2022, au Capital de 10 000 000 000 F CFA - Siège Social : Abidjan - Adiamé 220 Logements Indénié en face de Fraternité Matin - Immeuble CGRAE, 4ème et 5ème étage, 09 BP 1634 Abidjan 09 Côte d'Ivoire - Tel : (+225) 2720236020 N° RCCM : CI-ABJ-03-2022-B15-00060 - N° IDU : CI-2022-0036513 N - N° agrément en qualité d'Etablissement Financier à caractère Bancaire : A 0264 G